

## Programme Formation sur la location saisonnnière 14h

V1-2302

Découvrir les techniques de valorisation et de mise en location d'un bien saisonnier et élaborer une relation client de confiance et de qualité.

### Public

Tous professionnels de l'immobilier

### Compétences pré requises

Aucune

### Délais et modalités d'Accès

L'accès à nos formations peut être initié par le chef d'entreprise, l'employeur pour un salarié, à l'initiative d'un salarié, par un particulier.

La demande d'inscription à la formation devra se faire un mois avant le début de la prestation

### Accessibilité public en situation de handicap

Prise en compte de chaque demande afin de tout mettre en œuvre pour favoriser l'accessibilité des prestations de formation aux personnes en situation de handicap. Sur simple demande, une étude de faisabilité sera réalisée, avec le concours si besoin de l'AGEFIPH.

Référent handicap : Céline WOURM Tél: +33 (0)7 67 19 58 16 - cwourm@hotmail.fr

### Objectifs

Evolution :

Elaborer une gestion complète et quotidienne d'un hébergement locatif

Pédagogiques :

Maîtriser le cadre légal du mandat de location

Etre capable d'identifier et de prévenir les risques liés à la location saisonnière

Connaitre la réglementation relative à la location saisonnière

A la fin de la formation, vous saurez :

Elaborer une gestion complète et quotidienne d'un hébergement locatif

### Plan de formation : Progression Pédagogique

Jour 1 La réglementation	<ul style="list-style-type: none"><li>• La Loi Hoguet et la location saisonnière</li><li>• La réglementation</li></ul>
Jour 2 Le contrat de location saisonnnière	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le cadre juridique du bail saisonnier</li><li>• Le contentieux du bail</li></ul>

## **Modalités pédagogiques**

Formation en face à face pédagogique en présentiel réel dans vos locaux  
Support numérique et exercices du cours pour chaque stagiaire  
Théorie et exercices pratiques sur la Location saisonnière  
Formateur expert  
Méthodologie active

## **Validation des Compétences acquises**

Quizz pour évaluer les connaissances acquises.

## **Modalités du stage**

Durée : 14H, soit 4 ½ journées de 3H30  
Horaires : 8H30-12H et 13H30-17H00,  
Lieu : Sur site client : **A DEFINIR**  
Cout horaire par participant : 50 € net de taxe.  
Dates : **A DEFINIR**  
Nombre maximal de participants à la formation : 5

## **Responsable de l'action**

Céline WOURM : 07 67 19 58 16

## **Formateur**

Céline WOURM, Formatrice multimédia

## **Suivi de l'action de formation**

Attestation d'assiduité délivrée à l'issue de la formation  
Feuille émargement.

## **Evaluation de l'action**

Travaux rendus par le stagiaire :  
Quizz pour évaluer les connaissances acquises.

Évaluation qualitative de la formation par les stagiaires en fin de parcours d'apprentissage (questionnaire à chaud)

Évaluation qualitative de la formation par retour d'expérience par les stagiaires 3 à 6 mois après la fin du parcours d'apprentissage (questionnaire à froid)

## **Passerelles et débouchés possibles**

Cette formation répond à la législation de la loi Alur qui impose à tout professionnel de l'immobilier de suivre une formation immobilière de 14 heures par an dans le but d'obtenir le renouvellement de la carte professionnelle

---